





	crédits ouverts	crédits ouverts
Article 6182 - chapitre 011 Documentation générale et technique	80.00 €	
Article 6574 - chapitre 65 Subvention fonctionnement organisme droit privé		80.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>80.00 €</b>

Le conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessous.

**Vote adopté**

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

**4°) Modification des statuts de la Communauté de communes du Dunois :**

Madame le Maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes du Dunois et propose aux membres présents, après en avoir délibéré, de modifier les articles suivants :

**L'article 2** en ce sens :

- Compétences optionnelles
  - \* Protection et mise en valeur de l'environnement
    - « Création et gestion des points d'apport volontaire »

**L'article 7** en ce sens :

« Le bureau est composé du Président, de vice-présidents et de membres »

**Vote adopté**

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1**

**5°) Logement locatif dit « Ancienne boucherie » : travaux tableau électrique :**

Madame le maire indique que le tableau électrique du logement communal locatif dit « Ancienne Boucherie » doit être changé en effet celui-ci est vieux et obsolète et présente des risques d'incendie car il est en très mauvais état et n'est plus aux normes.

Un devis a été demandé à l'entreprise DEUSS Père et Fils qui a en charge l'entretien des logements et des locaux communaux. La mise en place d'un nouveau compteur en « TX 3 rangés » s'élève à 1 253.28 € en frais de fonctionnement.

Le conseil municipal accepte le devis et autorise madame le maire à signer celui-ci et à engager les travaux le plus rapidement possible.

**Vote adopté**

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

**6°) Motion de soutien de l'AMF : sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de THAUMIERS, rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de THAUMIERS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de THAUMIERS soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Vote adopté

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

#### **7°) Demande de recrutement d'un agent technique en CDD :**

Le maire indique qu'il est nécessaire de recruter un agent technique en Contrat à durée déterminée pendant la période estivale afin de palier à l'absence des employés municipaux et de remettre en état le logement communal de la Poste afin de pouvoir le remettre en location le plus rapidement possible (perte au niveau des loyers et notamment une famille pour l'école avec des enfants).

Celui-ci est fermé depuis le mois d'avril 2013 suite au décès du dernier locataire, une procédure de renonciation à succession étant effectuée par les héritiers de celui-ci auprès du Tribunal de Grande Instance de Bourges et les services des Domaines d'Orléans la commune ne pouvait procéder ni au vidage des lieux ni aux travaux de remise en état du logement avant le mois d'octobre 2013.

Madame le maire informe qu'il serait souhaitable que la commune fasse les travaux en interne afin de réduire les coûts des travaux il s'agit notamment de plomberie, isolation, peinture, sols, et divers qui peuvent être faits par une personne ayant de l'expérience de tous ces domaines.

Madame le maire demande l'autorisation au conseil de bien vouloir recruter un agent pour une durée d'environ trois mois maximum suivant la nature des travaux à réaliser et notamment la personne qui a effectué les travaux au logement de l'ancienne boucherie au mois de mars 2013.

Monsieur Eric LATOUR interroge madame le maire sur cette proposition alors que celui-ci était d'accord le matin même de la réunion à la mairie lors d'un entretien en tête à tête à sa demande avec madame le maire en mairie.

Il réitère la demande d'un pré-conseil à madame le maire qui refuse formellement et indiquant pourquoi pas également un post conseil ?

Madame le maire accepte de donner dans la mesure du possible l'ordre du jour et la date des prochains conseils municipaux dans un premier temps par mail afin d'informer le plus rapidement possible les conseillers municipaux et de retenir les dates le plus tôt possible.

#### ★ **Recrutement d'un agent technique en CDD - création d'un emploi non-titulaire**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant la nécessité de créer un emploi non titulaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée déterminée de 3 mois,

Le Maire propose à l'assemblée,

#### ◦ **RECRUTEMENT D'UN AGENT NON-TITULAIRE**

La création de un emploi(s) d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps non-complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée déterminée de 3 mois en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 339.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet pour une durée de 3 mois maximum ainsi proposée(s) pour un le motif d'accroissement temporaire d'activité.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6413.

**Vote adopté :**

**Pour :** 8                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 3

#### **8°) Demande d'achat d'un véhicule utilitaire pour la commune :**

Madame le maire indique que la commune ne dispose pas actuellement de véhicule de type utilitaire afin que les élus et les employés municipaux puissent l'utiliser en cas de besoin et notamment lors d'achat de matériels, et diverses missions (...).

Madame le maire propose au conseil municipal de bien vouloir acquérir un véhicule de type utilitaire.

Après avoir délibéré le conseil municipal **ACCEPTE** d'acheter pour la commune un véhicule de type utilitaire d'occasion et désigne comme représentant de l'achat messieurs Eric MASSON et Hervé GIRAUDON.

Le conseil fixe le montant maximum de l'achat à 4 000 € TTC.

Afin de pouvoir gérer l'utilisation du véhicule le conseil décide :

- la mise en place d'un cahier de bord qui sera disponible au secrétariat de mairie celui-ci indiquera les noms et prénoms des personnes empruntant le véhicule la date et l'heure de départ et de retour,
- les clés seront uniquement disponibles au niveau de la mairie,
- les employés municipaux ne pourront l'emprunter sans l'autorisation des responsables (notamment en cas d'urgence),
- le plein du véhicule devra être vérifié à la fin de chaque prise en charge afin d'éviter de se trouver sans carburant,
- tous les conseillers seront susceptibles de l'utiliser pour des missions relevant de la mairie,

Vote adopté

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **9°) Projet travaux d'investissement :**

Madame la maire expose aux membres du conseil un éventuel projet d'investissement qui sera débattu à la rentrée dans le courant du mois de septembre ou début octobre afin de recueillir toutes les idées des membres du conseil pour une réalisation de celui-ci dans le courant du mandat électif.

Projet consiste en la création d'un lieu de « rencontre intergénérationnel » au sein de la commune.

- Pour que les jeunes puissent se retrouver,
- Pour que les personnes âgées trouvent « écoute et aide »,
- Pour que tous les Thalmériens et Thalmériennes puissent échanger,

### **10°) Questions diverses :**

Pour information :

Madame le maire indique que le comice agricole du canton de Charenton du Cher aura lieu dans le courant du mois d'août 2015,

C'est le comité des fêtes de Thaumiers qui est en charge de la mise en place et de l'organisation du Char de la commune,

Les personnes qui désirent s'impliquer en dehors du Comité des fêtes seront les bienvenues,

- ✧ Ecole : NAP / transport scolaire pour la rentrée 2014-2015

Les NAP (nouvelles activités pédagogiques) seront mis en place dès la rentrée 2014-2015 à l'école publique « Philippe de Bonneval » suite à la réforme des rythmes scolaires les horaires seront les suivants :

- Lundi et mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
- Jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30

Les activités sont organisées par cinq périodes de sept semaines environ, elles sont organisées dans les locaux scolaires et dans les salles communales, Les groupes sont constitués au maximum de 14 enfants en maternelle et de 18 enfants en primaire,

Le prix a été fixé à 2 euros par période de sept semaines pour le jeudi,

Le prix a été fixé à 2 euros par période de sept semaines pour le vendredi,

Le transport scolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de la compétence du SIRS de Dun sur Auron, Les points d'arrêts ont été refaits et ne seront plus au porte à porte mais à des points dans la campagne regroupant plusieurs enfants,

Des solutions sont actuellement à l'étude soit la location ou l'achat de mini-bus,

- ✧ **Contrôle des points d'eau SDIS 2014**

Madame le maire présente le compte rendu du rapport de la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau d'eau potable pour l'année 2014 celui-ci n'attire aucune réflexion.

Pour information un double contrôle est effectué tous les ans sur les points d'eau de la commune par Véolia qui est en charge de l'entretien et par le SDIS du Cher (caserne de Bannegon),

✧ **SIVOM de Thaumiers Le Pondy Verneuil**

Pour information

Président : Monsieur Jean-Marie DELEUZE

Vices-présidents : Madame Christine CARTIER et monsieur Yves PETIT

Rappel : messieurs Pascal DUMAY et Gérard TISSERAND sont employés au niveau du SIVOM, le responsable étant monsieur Deleuze Jean-Marie,

Au niveau de la commune c'est monsieur Hervé GIRAUDON qui est responsable de la gestion au niveau technique et monsieur Jean-Paul PARAT au niveau relationnel.

Une partie du gros matériel est au SIVOM (tracteurs,...), nous ne pouvons prendre de décision sur le matériel sans l'accord du Président.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 50

Le maire,  
**Christine CARTIER**